



REGLEMENT CONCOURS JEUNES TALENTS VMF 49

2026

Le concours jeunes talents VMF 49 a pour objectif d'encourager les jeunes et valoriser leurs savoir-faire spécifiques dans le domaine des métiers liés à la restauration du patrimoine bâti et mobilier.

La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Inscription

1. Les participants

- Doivent avoir moins de 28 ans et être en formation, avec ou sans contrat d'apprentissage, au moment de leur inscription
- Doivent travailler dans une entreprise spécialisée dans la restauration du patrimoine bâti et mobilier, exerçant son activité en Maine et Loire.

2. Modalités d'inscription

- Les chefs des entreprises sollicitées par VMF 49 proposeront à leurs jeunes en formation dans leur entreprise ce concours
- Les candidats retenus rempliront et adresseront le dossier de candidature à VMF 49 (vmf49@vmfpatrimoine.org) **avant le vendredi 27 mars 2026**

3. Dossiers de réalisation

- Chaque candidat préparera un dossier sur un chantier de restauration dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti et mobilier avec support photos, ainsi que la réalisation d'un échantillon significatif de matériau du chantier sur lequel il a travaillé et représentatif de ce qu'il a réalisé. Le format maximum de l'échantillon sera de 50cmX50cmX50 cm

- Le dossier sera à retourner à VMF 49 en format PDF **avant le 27 mars 2026** avec photos du chantier et du matériau. S'il ne reçoit pas d'accusé de réception, il contactera VMF 49.

- L'échantillon figurant dans le dossier sera à présenter au jury.

- Chaque candidat prendra en charge les frais de réalisation, de transport et autres relatifs à la présentation de leur dossier, l'inscription au concours étant gratuite

4. Jury

- Il sera composé de représentants reconnus dans le domaine du patrimoine

- L'exécution technique et la qualité des réalisations contribueront à une prise de décision objective

- Critères d'évaluation :

Le jury sera invité à évaluer les dossiers présentés en fonction de 3 critères et notés comme suit :

- + présentation orale : 10 pts

- + dossier de présentation : 10 pts

- + Réalisation du chantier :

- Maîtrise technique : 40 pts

- Utilisation de matériaux et adéquation des choix de matériaux avec le chantier présenté : 30 pts

- Adéquation entre technique traditionnelle et contraintes liées au chantier de restauration incluant des innovations :10 pts

Tous les candidats présenteront leur dossier et échantillon au jury qui déterminera les 3 lauréats en fonction du nombre de points obtenus par chacun.

Les 3 candidats ayant le plus de points obtiendront les prix, qui leur seront remis ensuite.

Deux autres prix seront également attribués, l'un par les adhérents VMF 49, l'autre par le public.

Prix remis par le jury

- 1^{er} prix : 1.500 €
- 2^e prix : 1.000 €
- 3^e prix : 500 €

Autres prix : chacun 500 €

Ces prix seront remis le **samedi 25 avril 2026**

Communication :

VMF 49 communiquera par tout moyen (presse, audiovisuel, réseaux sociaux...) sur ce prix et sur les gagnants de ce concours. Les lauréats et leurs entreprises acceptent l'utilisation des photos du dossier ainsi que leurs photos personnelles.

Accès aux données :

- Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et de verrouillage des informations en écrivant à VMF 49
 - Les informations portées sur le bulletin d'inscription concernant les participants et leur entreprise ont un caractère obligatoire et sont recueillies par VMF 49 à des fins de communication et le cas échéant communiqué à des tiers sauf avis contraire
-